

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 4^e jour du mois de mai 2020, à 19:30 heures, et ce, par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence chacune de ces personnes :

M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Nicholas Tremblay,	conseiller

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. Ouverture de la séance

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-124

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Perron, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en y ajoutant les items suivants au point :

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Remaniement de bureaux;
- 8.2 Achat de masques pour la Covid-19;
- 8.3 Suivi du dossier - camp de jour.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020

Résolution 2020-05-125

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 dont copie conforme a été signifié à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune mention.

4. CORRESPONDANCE

4.1 JCW : Annulation du Super Gala de Lutte JCW;

4.2 Mireille Simard, conseillère en gestion mobilière : régularisation rue Maisonneuve.

5. RÉSOLUTIONS

5.1 Avis de motion 2020-01

Madame la conseillère Nicole Dufour, conseillère donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter :

- Règlementation des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise.

Présentation du projet de règlement no. 2020-01 tel que décrit ci-dessus.

5.2 Adoption du projet de règlement des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise

Résolution 2020-05-126

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par M. Gabriel Brassard, conseiller
Acceptée sur division

Le conseiller Monsieur Jérôme Lavoie vote contre et enregistre sa dissidence.

Que le projet de règlement concernant la règlementation des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est adopté.

Le conseiller, Monsieur Jérôme Lavoie, demande l'étude du dossier par le Comité de Sécurité publique.

5.3 Dossier Écocentre : Octroi du contrat à RSI Environnement - 80 rue des Mélèzes, Saint-Ambroise

Résolution 2020-05-127

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise désire promouvoir la récupération, le traitement et la disposition des matières recyclables issues de son territoire;

ATTENDU QUE l'entreprise RSI Environnement, 80 rue des Mélèzes à Saint-Ambroise est en mesure d'offrir le service d'opération d'une ressourcerie pour la période du 15 mai au 11 octobre 2020, située au 470, rue des Producteurs, Saint-Ambroise;

ATTENDU QUE pour offrir le service à la population, la Municipalité désire procéder à un contrat de service pour l'année 2020 de gré à gré avec l'entreprise RSI Environnement pour la récupération, le traitement, le transport et la disposition des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition reçue le 27 avril 2020 de M. Jean-François Landry, pour 1145609 Canada Inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise permettra à tous ses citoyens d'avoir accès au service de l'écocentre;

ATTENDU QUE compte tenu des dépenses en cause pour la Municipalité, celle-ci a l'autorité d'adjuger le présent contrat de gré à gré;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Lavoie, conseiller

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Girard, conseillère

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte d'accorder un contrat de gré à gré à l'entreprise RSI Environnement, 80 rue, des Mélèzes, Saint-Ambroise, G7P 2N4, afin d'offrir le service de récupération, de traitement et le transport des matières recyclables à la population de Saint-Ambroise;

QUE les parties s'entendent à ce que le montant final de l'entente de service ne puisse excéder la somme de 30 224 \$ en coût, selon la lettre datée du 27 avril 2020 afin de respecter la politique de gestion contractuelle de la Municipalité, article 8 « *règles particulières aux contrats de gré à gré* ».

QUE l'entreprise RSI Environnement s'engage à respecter les conditions suivantes, à savoir :

DURÉE :

L'écocentre sera ouvert à compter du vendredi 15 mai, à raison de trois jours semaines (vendredi/samedi/dimanche), et ce pour une période de 4 semaines.

Pour les 18 semaines suivantes, l'écocentre sera ouvert 2 jours par semaine, soit les vendredis et samedis.

En tout temps, les heures d'ouverture de l'écocentre seront de 9 hrs à 16 hrs.

PRIX :

Prix proposé initialement :	30 744 \$
Moins 2 semaines d'opération à 850\$ chacune :	1 700 \$
Plus 4 jours additionnels à 250\$ chacun :	<u>1 180 \$</u>
TOTAL :	30, 224 \$

La facturation sera le dernier jour de chaque mois en considérant une location hebdomadaire de 1 373.81\$ (30 224\$)/22 semaines.

TRANSPORT ET DISPOSITION :

Pour le transport, la facture sera selon les honoraires du transporteur plus 15% pour la gestion du transport. La fréquence de facturation sera également sur une base mensuelle.

Les frais de disposition finaux seront à la charge de la Municipalité.

GRATUITÉ DE L'ACCÈS :

La gratuité de l'accès de l'écocentre sera offerte uniquement aux citoyens ayant une adresse domiciliée ou ayant une résidence secondaire à Saint-Ambroise, et ce, sur présentation du permis de conduite, le tout répertorié dans un registre de visites.

5.4 Annulation de la résolution 2020-04-121 – désistement de M. Martin Lavertu

Résolution 2020-05-128

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal procède à l'annulation de la résolution 2020-04-121 suite au désistement de M. Martin Lavertu au poste de directeur des finances.

5.5 Embauche de Mme Natasha Lachance, CGA –CPA comme directrice des finances

Résolution 2020-05-129

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, suite à la recommandation unanime du Comité des Ressources humaines, procède à l'engagement de Madame Natasha Lachance, CPA, CGA, demeurant au 155, rue Fortin, Saint-Bruno (QC) G0W 2L0.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de Madame Natasha Lachance, CPA, CGA, au titre de directrice des services financiers et responsable du parc informatique de la Municipalité.

Que la fonction de directrice des services financiers et responsable du parc informatique est un poste cadre au sein de la structure administrative auquel incombe des responsabilités à titre de gestionnaire.

Que le présent engagement prévoit une période d'essai d'une durée de six (6) mois prenant fin le 19 novembre 2020,

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accordera la permanence d'emploi à la fin de la période d'essai dans la mesure où la titulaire du poste répond aux normes et exigences de l'emploi, le tout suite au dépôt d'un rapport d'évaluation par la directrice générale.

Que les fonctions d'emploi de la directrice des services financiers et responsable du parc informatique de la Municipalité soient et sont statuées à l'intérieur d'une entente précisant l'ensemble desdites conditions et desdits avantages reliés à l'emploi, tel que présenté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Deny Tremblay et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente sur les conditions d'emploi du poste des services financiers et responsable du parc informatique.

5.6 Autorisation à la directrice générale d'aller en appel de candidature pour le poste d'agente de bureau

Ce point a été retiré.

6. TRAVAUX PUBLICS :

6.1 Dossier projet d'agrandissement Domaine de la Florida phase 4 : MANDAT À M. GÉRALD GRAVEL, FIRME STANTEC POUR L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SUR LES CAUSES DE DÉBORDEMENT AU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL DES EAUX USÉES ET MESURES COMPENSATOIRES :

Résolution 2020-05-130

CONSIDÉRANT qu'un avis de non-conformité a été adressé à la Municipalité de Saint-Ambroise le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise avait déjà pris un engagement en vertu de la résolution 2016-011;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise désire octroyer un mandat à M. Gérald Gravel, ingénieur de la firme STANTEC visant à solutionner une problématique de débordements non autorisés à son poste principal des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les connaissances actuelles sur la problématique et ses causes sont insuffisantes pour que des interventions puissent être identifiées et planifiées;

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à faire parvenir au MDDELCC, au plus tard le 24 juillet 2021 une étude diagnostique sur les causes de débordements à son poste de pompage principal des eaux usées; laquelle sera réalisée par la firme STANTEC. Ladite étude permettra d'identifier les solutions à mettre en œuvre pour solutionner la problématique actuelle de non-respect des normes de débordement. Elle permettra également d'identifier les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour soustraire les débits ajoutés par les projets réalisés depuis le 11 janvier 2016, les débits ajoutés par le raccordement non autorisé d'une portion du domaine de la Florida et les débits ajoutés par le projet actuellement en processus de demande d'autorisation pour le Domaine de la Florida (par un requérant autre); en conformité avec l'option 2 de l'article C7 du formulaire de demande d'autorisation pour un projet d'aqueduc et d'égout.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à compléter la réalisation des travaux correctifs et mesures compensatoires identifiées dans cette étude selon un échéancier maximal de 365 jours après l'approbation par le MELCC des travaux correctifs et mesures compensatoires proposées à l'étude.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de M. Gérald Gravel de la firme Stantec, 150 – 255 Racine Est, Chicoutimi, G7H 7L2 datée du 6 mai 2020 et octroi le contrat de gré à gré selon la politique de gestion contractuelle de la Municipalité, article 8 « règles particulières aux contrats de gré à gré » pour un montant de 67 650\$ taxes en sus.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif audit engagement

7. DONS ET SUBVENTIONS

Aucun dossier.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Remaniement de bureaux

Résolution 2020-05-131

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Perron, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au remaniement de bureaux (comptabilité, urbanisme et service incendie) pour apporter les changements afin de se conformer aux mesures sanitaires imposées par la CNESST.

Que le contrat soit octroyé à la firme Réno-Multi D.F., ayant sa place d'affaires au 40 rue Bergeron Saint-Ambroise, G7P 2H1 pour un montant de 20 637.58\$ taxes incluses.

8.2 Achat de masques - COVID-19

Résolution 2020-05-132

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat de masques pour les employés municipaux, et ce, afin de diminuer la propagation de la COVID-19 auprès de la compagnie Kiliex ayant son siège social au 176, rue Simard, Saint-Ambroise, au prix de 600\$ taxes en sus pour une quantité de 50 masques.

8.3 Suivi du dossier - Camp de jour

Résolution 2020-05-133

Le Conseiller M. Jérôme Lavoie demande des informations au sujet du camp de jour :

Une décision est attendue du gouvernement et des mesures seront mises en place pour assurer la sécurité et la santé des enfants au dire de la Directrice générale.

La conseillère Mme Nathalie Perron dit avoir parlé avec Mme Magalie Bouchard et, probablement que la décision tombera le ou vers le 15 mai 2020. Elle indique également que le plan de match de Mme Bouchard est prêt, que les salaires (subventions) seront payés à 100% et, que déjà elle a communiqué avec tous les animateurs (trices) pour vérifier leur intérêt. Tous ont réitéré leur intérêt à travailler à l'été 2020.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose la levée de l'assemblée à 20hrs15 secondée par Mme Nicole Dufour

Carolle Perron
Directrice générale

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale